

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 2141)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 334

AMENDEMENTprésenté par
M. Bazin

ARTICLE 21 SEPTIES

I. – À l'alinéa 5, substituer au mot :

« dépend »

les mots :

« est accordée en fonction ».

II. – En conséquence, au même alinéa 5, substituer au mot :

« fixées »

le mot :

« définies ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.